

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA  
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15  
En exercice : 13  
Présents : 11  
Votants : 10  
Pouvoirs : 0

Pour 10  
Contre /  
Abstention /

Date de convocation :  
29/03/2024  
Date d'affichage :  
25/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt quatre,  
Le quinze avril,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS,  
Messieurs Thierry ARSAC, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

**Absents-Excusés :**

Messieurs Stéphane BLUM, Bernard PRAIZELIN

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

**Délibération N°2024/04/019: Approbation du compte administratif du budget Ski / Gîte de l'exercice 2023**

- Vu le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,
- Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996,
- Vu le décret n°2000-318 du 07 avril 2000,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 à L2311-5, L2312-1 à L2312-4, L2313-1, L2321-1 à L2321-4 et L2312-4, pour la partie législative, et R2311-1 et D2311-2 à D2311-13, R2312-1 à R2312-2, R2313-1 à R2313-7 pour la partie réglementaire, relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets.
- Vu la circulaire NORMCTB0510036C du 31 décembre 2005 complétée par la circulaire du 24 janvier 2006 relatives aux opérations de fin d'exercice, et notamment aux corrections à apporter aux résultats,
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2023 du budget site nordique / Gîte puis il quitte la séance pour laisser le Conseil Municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2023 et qui s'établissent comme suit :

	CA 2023	CA 2023 après Reports 2022
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	150 060,05 €	150 060,05 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	111 431,94 €	177 206,98 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : <i>Déficit</i> puis <i>Excédent</i>	-38 628,11 €	27 146,93 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	366 528,82 €	369 853,38 (+RAR 2023 de 141 996,08 € en dépense) = 511 849,46 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	548 653,60 €	548 653,60 (+RAR 2023 de 400,00 € en recettes) = 549 053, 60 €
RESULTAT INVESTISSEMENT : <i>Excédent</i>	182 124,78 €	37 204,14 €
<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT</b>	143 496,67 €	64 351,07 €

En intégrant les reports 2022 en recette de fonctionnement (+65 775,04 €) et en dépenses d'investissement -3 324,56 €) :  
- le résultat de fonctionnement 2023 présente un excédent s'élevant à **27 146,93 €** (qui sera reporté au BP 2024, en RF, c/002),  
- le résultat d'investissement 2023 présente un excédent s'élevant à **178 800,22 €** (qui sera reporté au BP 2024, en RI, c/001) [duquel il faut soustraire 141 996,08 € en dépenses et ajouter 400,00 € en recettes au titre des RAR 2023, d'où un résultat excédentaire de 37 204,14 €  
- d'où un résultat 2023 après reports égal à **64 351,07 €**.

**Après en avoir délibéré,**

**le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget site nordique / Gîte.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour Copie Conforme :

Le Maire,  
Guillaume VILLIBORD

